

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Groupe Conseil Omnitech inc.

Interdit à Groupe Conseil Omnitech inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 août 2007 et ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 novembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 21 février 2008.

Décision n°: 2008-MC-0260

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.